



Rapport de la Commission sur les Bâtisses

Date : 24.10.2024

Présences

Présents (Quorum 50% , ≥6)	Absents (excusés)	Suppléants / Experts:
Cincis Patrick	Conrad Frank	Chennaux Philippe (Service Technique)
Everad Marc	Eich Marc	Rodrigues Silene (Service Technique)
Everard Patrick	Reding Sam	
Patz Gil		Mangen Paul (Bourgmestre)
Pettinger Frank		
Scholtes Luc		
Splicks Emile		
Winandy Tom		

La séance est ouverte à 18 :05 heures par le Monsieur WINANDY Tom, vice-président, et Monsieur PETTINGER Frank en tant que secrétaire.

Ordre du jour

1. Approbation du rapport du 18.04.2024
2. Divers
3. Avant-Projet 17, Rue du village à Brouch
4. Avant-Projet Résidence 10a rue de Helpert à BOEVANGE-SUR-ATTERT
5. Présentation du PAG fusionné



Point 1 : Approbation du rapport du 18.04.2024

Les membres présents approuvent le rapport de la dernière assemblée de la commission des bâtisses par vote unanime.

Point 2 : Divers

M. Chennaux nous a informé sur les points en cours et les points à discuter au futur.

- La situation sur les maisons bi-familiales avec une seule entrée de garage.
- Le relevé des bâtiments protégés par INPA
 - L'INPA, n'a jusqu'à l'instant pas publié la liste des bâtiments protégés et des bâtiments qu'ils estiment que l'Administration Communale protège au niveau communal.
 - L'Administration Communale recevra la liste lors d'un rendez-vous en novembre
- L'adaptation du règlement sur les bâtisses.
 - Le règlement sur les bâtiments sera adapté prochainement. Les prescriptions désormais couvertes par la loi sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que celles rendues obsolètes par les prescriptions du CGDIS seront, entre autres, supprimées. Les taxes seront harmonisées à un taux unique, et une caution sera introduite. De plus, des études et expertises seront requises pour certains cas spécifiques.

Projet 3 : Avant-Projet 17, Rue du Village à Brouch

Il s'agit d'un projet résidentiel à 6 logements.

Le projet a été développé avec l'expertise de l'INPA.

L'alignement frontal restera, par contre la profondeur de construction sera adaptée de 1,5 m. La hauteur de la toiture sera ajustée à un niveau supérieur.

L'installations de carports à l'arrière du bâtiment sera vérifié.

Demande d'avis	
Est-ce que la commission supporte le gabarit du projet et les carports comme présente le projet actuellement ?	
Avis / Proposition	Vote
Toiture verte sur les carports.	8 vote(s) pour 0 vote(s) contre 0 Abstentions



Point 4 : Avant-Projet Résidence 10a, Rue de Helpert à Boevange-sur-Attert

Le projet a fait discussion lors de la réunion du 18 avril 2024.

Le projet nécessite d'un avis de l'INPA et le ministère de l'environnement doit se prononcer sur le biotope présent sur le terrain.

Le projet a été réduit de 7 à 6 unités, afin de correspondre aux prescriptions de l'administration communale.

Point 5 : Présentation du PAP QE fusionné

M. Henning Nieboer (Luxplan / Zilmplann) a présenté le nouveau PAP QE, issu de la fusion des anciens plans des communes de Boevange-sur-Attert et de Tuntange. Lors de cette présentation les conseillers M. Losch Gilles, Mme Mangen Lynn et M. Baus Ben ont participé.

Le collège échevinal lance la saisine du PAP QE dans les prochains jours.

La commission des bâtisses a été demandé de faire ses remarques. Les membres recevront en avance les documents afin de se préparer avant de se réunir.

Prochaine session

Une prochaine session n'a pas été définit.

La séance a été levé à 20 :12 heures.